



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 65789

Texte de la question

M. François Goulard appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les difficultés rencontrées depuis plusieurs mois par les écoles de conduite pour présenter dans un délai raisonnable des candidats à l'examen du permis de conduire. En effet l'absence d'un nombre suffisant d'inspecteurs aux permis de conduire oblige les futurs automobilistes à une attente pouvant aller jusqu'à six mois. Certes la création de 230 postes d'inspecteurs sur trois années, décidée au mois d'octobre 2000 lors du comité interministériel de la sécurité routière devrait permettre la résolution d'une partie de ce problème dans quelques années. Malheureusement, d'ici 2004, les difficultés persisteront, pénalisant les écoles de conduite. Aussi elles demandent dans un premier temps la mise à disposition pour les examens de conduite des inspecteurs en charge de l'examen du code et, dans un second temps, le recrutement immédiat d'inspecteurs du permis de conduire. Il lui demande quelles suite il entend donner à ces revendications.

Texte de la réponse

L'année 2001 a été difficile dans le domaine des examens du permis de conduire sur l'ensemble du territoire, en particulier dans le département du Morbihan. En effet, la demande forte et continue dans les examens du groupe « poids lourds », marquée par une progression de 11 % par rapport à celle de l'année 2000, s'est concrétisée par une tension importante sur l'offre de places d'examen. Les efforts déployés au niveau national et l'investissement important des délégués et inspecteurs du permis de conduire sur ces tâches prioritaires ont néanmoins conduit, sur les dix premiers mois de l'année 2001, à une augmentation de 10 % du nombre de places attribuées, par rapport à la même période de l'année 2000, dans les catégories précitées. Pour ce qui concerne l'effectif global du corps des inspecteurs, l'effort entrepris en 2000 a été amplifié. En 2001, 72 postes supplémentaires ainsi que 5 postes de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière ont été créés. Au total, et si l'on ajoute les remplacements pour départs à la retraite, 98 agents ont reçu leur affectation définitive le 1er janvier 2002. A cette occasion, un inspecteur a été affecté au 1er janvier 2002 dans le département du Morbihan. Pour 2002, 134 postes sont offerts aux concours interne et externe de recrutement dont les épreuves seront organisées dès le début de l'année. Au total, le Gouvernement a décidé de créer 230 postes d'inspecteurs et délégués du permis de conduire entre 2001 et 2003 pour améliorer les conditions de passage du permis, après les 30 postes créés en 2000. Après plusieurs années de stagnation, l'effectif de ce corps de la fonction publique est donc en croissance de 30 % depuis 1997.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65789

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5129

Réponse publiée le : 4 mars 2002, page 1284